

CALENDRIER PAYE / PENSION 2018

Le calendrier de virement des traitements correspond à la date précise à laquelle votre compte bancaire sera crédité du montant de votre salaire (date de valeur). Ces dates sont valables pour tous les personnels de la Fonction Publique d'Etat. Le jour indiqué, à 0h01, vos comptes bancaires seront crédités. Cela n'apparaît parfois que 24/48h plus tard sur le suivi en ligne de la banque, mais avec une date de valeur correcte.

Les dates de virement sont définies en respectant la règle suivante : les comptes bancaires sont crédités deux jours ouvrables avant le dernier jour ouvrable du mois. En décembre, le paiement est avancé pour permettre le crédit des comptes avant Noël.

MOIS	Payes	Pension
<i>janvier</i>	lundi 29	mardi 30
<i>fevrier</i>	lundi 26	mardi 27
<i>mars</i>	mercredi 28	jeudi 29
<i>avril</i>	jeudi 26	vendredi 27
<i>mai</i>	mardi 29	mercredi 30
<i>juin</i>	mercredi 27	jeudi 28
<i>juillet</i>	vendredi 27	lundi 30
<i>août</i>	mercredi 29	jeudi 30
<i>septembre</i>	mercredi 26	jeudi 27
<i>octobre</i>	lundi 29	mardi 30
<i>novembre</i>	mercredi 28	jeudi 29
<i>décembre</i>	jeudi 20	vendredi 21